Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260629-DEL40_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 15
Ayant pris part à la délibération: 14

Date de la convocation 23/06/2026

VOTE
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

PRESENTS : GAUTIER Guy, CADORET Gilles, VALY Solène, SALAÜN Nicolas, GONNET Joëlle, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Maryline, KERGAL Magli, CAIL Morgane, MEUNIER Anne, ROBINEAU Jordan.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
SAMB Arame ayant donné procuration à ROBINEAU Jordan
LE CUNFF Loïc ayant donné procuration à GAUTIER Guy

ABSENT : CAIL Cédric

SECRETAIRE : Madame RAGO Laurence a été nommée secrétaire.

40/2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau programme de voirie 2026, lequel remplace celui approuvé par délibération n° 53/2025 du 12 décembre 2025 par les élus de la précédente mandature.

Le nouveau programme voirie 2026 annoncé, avec son coût estimatif réalisé par Pontivy Communauté, est désormais le suivant :

	HT	TTC
Travaux hors agglomération		
1. Route de Porh Antoine vers Bothalec – 385 m x 3,50 m :	18 047,78 €	21 657,34 €
2. Pen Er Rabine – 420 m x 4,50 m :	20 710,10 €	24 852,12 €
Total hors agglomération :	38 757,88 €	46 509,46 €
Travaux en agglomération		
3. Rue du Terrain des Sports – 105 m x 5,00 m :	8 667,36 €	10 400,83 €
Montant total du programme :	**47 425,24 €**	**56 910,29 €**

Monsieur le Maire rappelle, qu'à la fin de l'année 2024, le Département avait décidé de suspendre le dispositif de financement des collectivités territoriales dénommé « Programme de Solidarité Territoriale (PST). Ce dispositif PST sera réactivé à compter du 1er juillet 2026.

Il précise que, pour être éligible à cette aide, chaque projet (voirie en agglomération et/ou voirie hors agglomération) doit atteindre un montant minimum de 15 000 € HT.
Compte tenu de ces critères, seuls les travaux de voirie hors agglomération peuvent bénéficier d'une subvention au titre du PST à hauteur de 35% du montant HT, soit une subvention estimée à 13 565,25 € HT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260629-DEL40_2026-DE

Il presente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Voirie hors agglomération	**38 757,88€**	**Subvention Département**	
▪ Route de Porh Antoine vers Bothalec		PST Hors agglo (35%)	**13 565.25€**
▪ Pen er Rabine			
		Fonds de Concours	
Voirie en agglomération	**8 667,36€**	**Pontivy Communauté**	
▪ Rue du Terrain des Sports		(plafond travaux 31 875€ x 40%)	**12 750.00€**
		Autofinancement	**21 109.99€**
TOTAL HT	**47 425.24€**	**TOTAL HT**	**47 425.24€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la réalisation des travaux de voirie et le plan de financement exposé ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département une subvention au titre du PST pour l'entretien de la voirie hors agglomération.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Guy GAUTIER

